



**UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
(UAC)
FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
(FASHS)**



**Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise Agricole
(LaGREA)**

**Journal de Géographie Rurale Appliquée et
Développement
(J_GRAD)**



ISSN : 1840-9962

N °01, juin 2021

Volume 2

COMITE DE PUBLICATION

Directeur de Publication : Professeur Moussa GIBIGAYE

Rédacteur en Chef : Dr (MC) Bernard FANGNON

Conseiller Scientifique : Professeur Brice SINSIN

COMITE SCIENTIFIQUE

BOKO Michel (UAC, Bénin)

SINSIN Brice (UAC, Bénin)

ZOUNGRANA T. Pierre, Université de
Ouagadougou, (Burkina Faso)

AFOUDA Fulgence (UAC, Bénin)

AGBOSSOU Euloge (UAC, Bénin)

TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin)

TOHOZIN Antoine Yves (UAC, Bénin)

KOFFIE-BIKPO Cécile Yolande (UFHB,
Côte d'Ivoire)

GUEDEGBE DOSSOU Odile (UAC,
Bénin)

OFOUEME-BERTON Yolande (UMN,
Congo)

CHOPLIN Armelle (Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne, France)

SOKEMAWU Koudzo (UL, Togo)

VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin)

TCHAMIE Thiou Komlan, Université de
Lomé (Togo)

SAGNA Pascal, Université Cheikh Anta
Diop (Sénégal)

OGOOWALE Euloge (UAC, Bénin)

HOUNDENOU Constant (UAC, Bénin)

KOLA Edinam (UL, Bénin)

CLEDJO Placide (UAC, Bénin)

CAMBERLIN Pierre, Université de Dijon
(France)

OREKAN Vincent O. A. (UAC, Bénin)

ODOULAMI Léocadie (UAC, Bénin)

GONZALLO Germain (UAC, Bénin)

KAMAGATE Bamory, Université Abobo-
Adjamé, UFR-SGE (Côte d'Ivoire)

KAUDJHIS ASSI-Joseph Université
Alassane OUATARA (Côte d'Ivoire)

YOUSSAOU ABDOU KARIM Issiaka
(UAC, Bénin)

HOUINATO Marcel, (UAC, Bénin)

BABATOUNDE Séverin (UAC, Bénin)

COMITE DE LECTURE

TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin), DOSSOU GUEDEGBE Odile (UAC, Bénin), TOHOZIN Antoine (UAC, Bénin), VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin), VIGNINOUS Toussaint (UAC, Bénin), GIBIGAYE Moussa (UAC, Bénin), YABI Ibouaïma (UAC, Bénin), ABOUDOU, YACOUBOU MAMA Aboudou Ramanou (UP, Bénin), AROUNA Ousséni (UNSTIM, Bénin), FANGNON Bernard (UAC, Bénin), GNELE José (UP, Bénin), OREKAN Vincent (UAC, Bénin), TOKO IMOROU Ismaïla (UAC, Bénin), VISSOH Sylvain (UAC, Bénin), AKINDELE A. Akibou (UAC, Bénin), BALOUBI David (UAC, Bénin), KOMBIENI Hervé (UAC, Bénin), OLOUKOÏ Joseph (AFRIGIS, Nigéria), TAKPE Auguste (UAC, Bénin), ABDOULAYE Djafarou (UAC, Bénin), DJAUGA Mama (UAC, Bénin), NOBIME George (UAC, Bénin), OUASSA KOUARO Monique (UAC, Bénin), GBENOU Pascal (UAC, Bénin), GUEDENON D. Janvier (UAC, Bénin), SABI YO BONI Azizou (UAC, Bénin), ANAGONOU Désiré (UAC, Bénin), TONDRO MAMAN Abdou Madjidou (UAC, Bénin)

ISSN : 1840-9962

Dépôt légal : N^o 12388 du 25-08-2020, 3ème trimestre Bibliothèque Nationale Bénin

SOMMAIRE

N°	TITRES	Pages
1	TCHÉKOTÉ¹ Hervé et MENDO NGUEMA Priscele-Daniela¹ : <i>Les implications de projet du barrage de Memve'Ele sur le developpement de Nyabizan au Sud Cameroun</i>	4-16
2	OUASSA¹ Pierre¹ et ^{2*}, SEIDOU Sophiatou¹, DAKOU Bio Sylvestre³, ATCHADE A.A. Gervais¹, VISSIN Expédit W. ¹ : <i>Strategies d'adaptation des populations paysannes aux risques hydroclimatiques dans le bassin beninois de la Pendjari</i>	17-28
3	BIAOU CHABI Luc Ogousinya*, ALI Guy Pépin Pathos, AGOSSA Toussaint, VIGNINOU Toussaint : <i>Dynamique periurbaine dans la Commune d'Abomey-Calavi : fondements et manifestations</i>	29-43
4	AWO Sourou Malikiyou¹, OGOUWALE Romaric¹, ALE Agbachi Georges², ABDOULAYE Awali³, SALIFOU Arsène³ et YABI Ibouaïma¹ : <i>Tendances climatiques dans le 4^{eme} PDA : Cas des communes de Glazoué et de Pèrèrè au centre du Bénin</i>	44-54
5	AHOKPOSSI Médessy R. Ghislain, AKPACA Innocent*, AHODO OUNSOU Richard et YABI Ibouaïma : <i>Typologie et fonctions de l'agriculture urbaine et periurbaine dans l'agglomeration urbaine de Ouidah au Sud du Bénin</i>	55-67
6	TRAORE Porna Idriss, KOUADIO Adou François, BENIE Kouaménan Gérard : <i>Urbanisation et cadre de vie à bongouanou (Centre-Est de la Côte d'Ivoire)</i>	68-81
7	MALOMON A. Bola ¹, VISSOH A. Sylvain ², FOLLY D. Komi ¹ : <i>Gouvernance du foncier peripherique de la ville d'abomey-calavi (sud benin) : enjeux, pratiques et defis</i>	82-93
8	COULIBALY Yaya, SEKONGO Sientienwin : <i>La mise en valeur des lotissements et accessibilite aux logements dans la commune de yamousoukro (côte d'ivoire)</i>	94-108
9	BATI KOUTOUMPO Barka Louis Philippe¹, SAMBIENI N'koué Emmanuel², GOMEZ COAMIANsèque² : <i>Implications socioeconomiques des recours therapeutiques de la fièvre typhoïde dans les communes de Tanguieta-Matéri-Cobly</i>	109-121
10	ADJE Barougbeye, AKAM Laounta et LARE Lalle Yendoukoa : <i>Recomposition des collectivites territoriales : cas des communes de la préfecture de Sotouboua au Centre-Togo</i>	122-136

GOVERNANCE DU FONCIER PERIPHERIQUE DE LA VILLE D'ABOMEY-CALAVI (SUD BENIN) : ENJEUX, PRATIQUES ET DEFIS

GOVERNANCE OF PERIPHERAL LAND IN THE CITY OF ABOMEY- CALAVI (SOUTHERN BENIN): ISSUES, PRACTICES AND CHALLENGES

Bola A. MALOMON ¹, Sylvain A. VISSOH ², Komi D. FOLLY ¹

1- Doctorant, "Ecole Doctorale Pluridisciplinaire - Espaces, Cultures et Développement", Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Laboratoire d'Analyse Régionale & Développement (LARD), bola.malomon@yahoo.fr, 95 23 52 69 / 62 01 05 61

2- Laboratoire d'Analyse Régionale & Développement (LARD), Département de Géographie et Aménagement du Territoire (DGAT) de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin), vissohahotondji@gmail.com

RESUME

La question du foncier périurbain a toujours été au cœur des problématiques de développement agricole. La présente recherche vise à analyser la gouvernance du foncier périurbain et ses conséquences sur la production agricole dans la périphérie de la ville d'Abomey-Calavi.

La méthodologie adoptée est axée sur la recherche documentaire, les enquêtes auprès de 145 personnes, le traitement des données collectées et l'analyse des résultats grâce au modèle SWOT ou FFOM (Forces-Faiblesses-Opportunités et Menaces).

Les résultats montrent que la location est le mode dominant d'accès à la terre agricole dans les arrondissements périurbains parcourus avec 49 % à Glo-Djigbé, 60 % à Togba et 55 % à Akassato. La moyenne des parcelles objet de transaction est d'environ 11.325 ha par an de 1990 à 2017. Environ 92 % des acquéreurs de parcelles dans ces trois arrondissements ne pratiquent pas l'agriculture ou ne la pratiquent que très peu. L'analyse des cartes d'occupation du sol montre qu'en 27 ans, les espaces agricoles ont connu une diminution d'environ 29,33 % de leur superficie, soit 14.614, 51 ha. Les principaux facteurs explicatifs de cette dynamique d'occupation du sol sont la faible mise en œuvre des outils de planification de l'espace, le laxisme des autorités dans l'application des textes, l'occupation anarchique des terres agricoles et la fraude foncière. Il urge que les autorités communales améliorent leurs pratiques de gouvernance du foncier périurbain pour soutenir le développement local dans la commune.

Mots clés : Abomey-Calavi, foncier agricole, gouvernance foncière, enjeux foncier

ABSTRACT

The issue of peri-urban land has always been at the heart of agricultural development issues. This research aims to analyze the governance of peri-urban land and its consequences on agricultural production in the Municipality of Abomey-Calavi.

The methodology adopted is based on documentary research, surveys of 145 people, processing of the data collected and analysis of the results using the SWOT or SWOT model (Strengths-Weaknesses-Opportunities and Threats).

The results show that rental is the dominant mode of access to agricultural land in the peri-urban districts traveled with 49% in Glo-Djigbé, 60% in Togba and 55% in Akassato. The average of the plots subject to transaction is around 11,325 ha per year from 1990 to 2017. About 92% of the buyers of plots in these three districts do not practice agriculture or practice it very little. Analysis of land use maps shows that in 27 years, agricultural areas have experienced a decrease of approximately 29.33% in area, or 14,614.51 ha. The main explanatory factors for this dynamic of land use are the poor implementation of space planning tools, the laxity of the authorities in the application of texts, the anarchic occupation of agricultural land and land fraud. It is urgent that the municipal authorities improve their practices of governance of peri-urban land to support local development in the municipality.

Keywords: Abomey-Calavi, agricultural land, land governance, land issues, peri-urban agriculture

INTRODUCTION

Les terres agricoles sont soumises à une importante dynamique d'artificialisation, due à une croissance urbaine rapide et aux concurrences entre usages industriels, résidentiels et

touristiques (C. Perrin, 2015, p.3). Dans un contexte de forte croissance démographique, le défi est de mieux gérer l'expansion urbaine, pour limiter l'artificialisation des terres agricoles. Les crises alimentaires récurrentes d'amplitudes plus ou moins importantes, notamment celle de 2008, remettent au centre des préoccupations, la question des stratégies de développement agricole, la problématique de la faim et celle de la gouvernance foncière agricole (Inter-réseau, 2011, p.7). L'atmosphère actuelle est celle de la crainte d'une pénurie alimentaire croissante due à une agriculture incapable de gérer une démographie exponentielle surtout dans les milieux urbains et périurbains.

La dynamique foncière constitue un enjeu important dans les régions du sud-Bénin. Dans la Commune d'Abomey-Calavi, la périurbanisation pose de nombreux défis dans plusieurs domaines. Les transformations que subit le foncier agricole face à l'extension de la ville d'Abomey-Calavi dans un contexte de quasi-absence de politique foncière (G. Glèlè, 2015, p.15), d'insécurité foncière et de non-cadrage de l'aménagement de la ville méritent d'être étudiées au regard de leurs enjeux et des défis qu'elles imposent aux autorités communales. Le présent travail, consacré à la gouvernance du foncier agricole périphérique à la ville d'Abomey-Calavi, se propose de répondre aux préoccupations ci-après : quels sont les enjeux du foncier agricole à la périphérie de la ville d'Abomey-Calavi ? Quelles sont les pratiques de gestion de ce foncier dans l'espace périphérique de la ville d'Abomey-Calavi ?

1- MATERIEL ET METHODES

1.1-Situation géographique de l'espace périphérique de la ville d'Abomey-Calavi

L'espace périphérique de la ville d'Abomey-Calavi est situé entre les parallèles 6°30' et 6°40'35'' de latitude nord et les méridiens 2°20' et 2°30' de longitude est. Elle s'étend sur une superficie de 416,3 Km² représentant 0,77 % de la superficie communale (INSAE, 2016, p. 4). Le territoire peut être subdivisé en deux espaces à savoir l'espace périurbain (Akassato, Glo-Djibé, Hèvié, Ouèdo, Togba et Zinvié) et l'espace rural qui se retrouve dans l'arrondissement de Kpanroun (Figure 1).

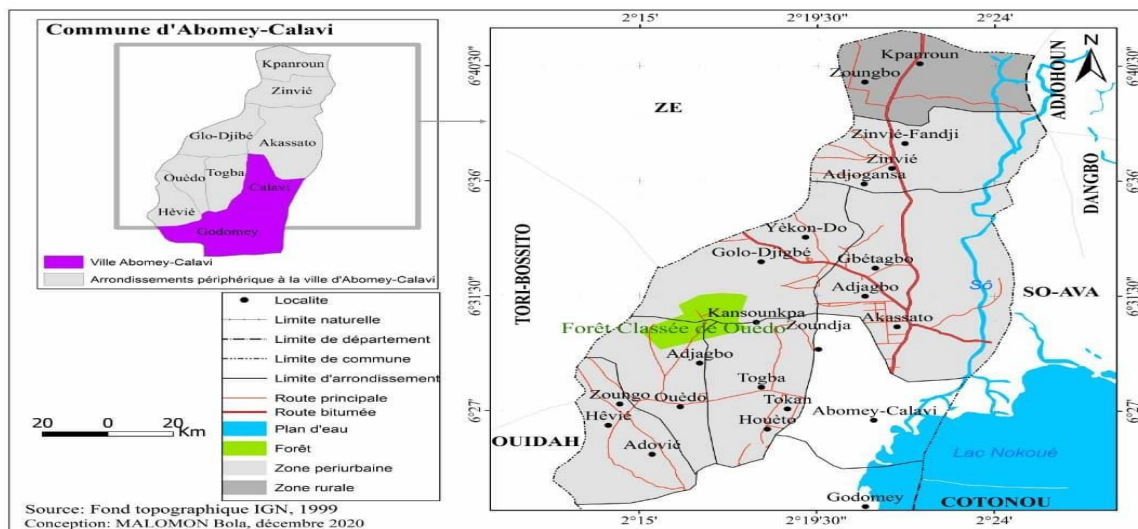


Figure 23: Situation géographique des arrondissements périphériques de la ville d'Abomey-Calavi

1.2- Données utilisées

Elles concernent :

- les données relatives aux textes (lois, décrets, arrêtés, circulaires etc.) réglementant la gestion foncière en République du Bénin;

- les données sur les pratiques foncières fournies par les chefs de terre, sages, notables et les autorités communales pour comprendre les logiques et perceptions des populations relatives au foncier agricole dans le secteur de recherche ;
- les données relatives aux dynamiques foncières des espaces agricoles périurbains fournies par les ménages agricoles enquêtés.
- les données démographiques constituées des effectifs de la population dans la Commune d'Abomey-Calavi selon les RGPH de 1979,1992, 2002 et de 2013 fournies par l'INSAE;
- les données relatives aux valeurs vénales du foncier collectées auprès des acquéreurs de parcelles et autorités locales pour analyser leur évolution et identifier les déterminants de cette évolution.

1.3-Techniques, matériels et outils de collecte des données

La collecte des données a été effectuée dans six villages répartis dans trois arrondissements périurbains de la Commune : Akassato (Adjagbo, Akassato), Togba (Houèto, Tokan) et Glo-Djigbé (Glo-Djigbé, *Yekon Do*). L'identification de ces arrondissements et villages enquêtés a été réalisée sur la base des critères suivants : le poids démographique, le nombre important de ménages agricoles, l'importance des transactions foncières et l'importance des mutations liées à la périurbanisation. Les investigations sur le terrain ont été réalisées en deux étapes : une première étape faite d'observations directes sur le terrain avec pour support la grille d'observations. A l'occasion, des photos ont été prises pour illustrer le présent document. La deuxième étape a consisté à réaliser des entretiens avec les acteurs impliqués dans la gouvernance du foncier agricole notamment le maire (01), les chefs d'arrondissement (03), les chefs villages (6), les cadres ou agents communaux en charge de la gestion foncière (04). Au total 145 personnes ont été questionnées.

Les matériels ayant servi à la collecte des données sur le terrain sont : un appareil photographique ; un GPS (Global Positioning System). Deux types d'outils à savoir un guide d'entretien et une grille d'observation ont été utilisés pour appréhender la perception des populations sur les enjeux du foncier agricole dans la Commune d'Abomey-Calavi. Ces outils ont permis d'obtenir des informations tant qualitatives que quantitatives auprès des acteurs interrogés.

1.4- Traitement des données et analyse des résultats

Les fiches d'enquête ont été dépouillées et les données quantitatives ont été traitées et présentées sous forme de tableaux et de figures. Les variables statistiques utilisées sont les caractéristiques de tendances centrales et de dispersions, les valeurs de comparaison des moyennes et ou des fréquences pour apprécier l'évolution des modes d'accès à la terre, l'évolution des prix de parcelles et des conflits fonciers. Ainsi, plusieurs paramètres de la statistique descriptive (moyenne arithmétique, pourcentage, fréquence, etc.) ont été mis à contribution. Tout ceci a facilité l'analyse des résultats obtenus. Les logiciels Word 2007 et Excel 2007 sont utilisés dans le traitement des textes et pour réaliser les figures et les tableaux ; Epi Info 6 versions DOS et SPSS ont permis de constituer une base de données et de faire les traitements statistiques. Les logiciels tels Map Info et Arc View sont aussi utilisés pour réaliser les cartes. Pour apprécier les mutations dans l'occupation du sol, l'étude diachronique de l'évolution de l'occupation du sol des années 1990 et 2017 a été réalisée et le modèle SWOT a permis d'analyser les résultats obtenus.

2- RESULTATS

2.1-Dynamique foncière agricole périurbaine dans la Commune d'Abomey-Calavi

Elle prend en compte l'évolution des modes d'acquisition de la terre, la gestion et le fonctionnement du marché foncier dans l'espace périphérique de la ville d'Abomey-Calavi.

2.1.1. Evolution des modes d'acquisition de la terre

L'évolution démographique dans la commune et la forte pression sur les terres agricoles dans les zones périphériques ont modifié les modes d'accès à la terre (figure 2).

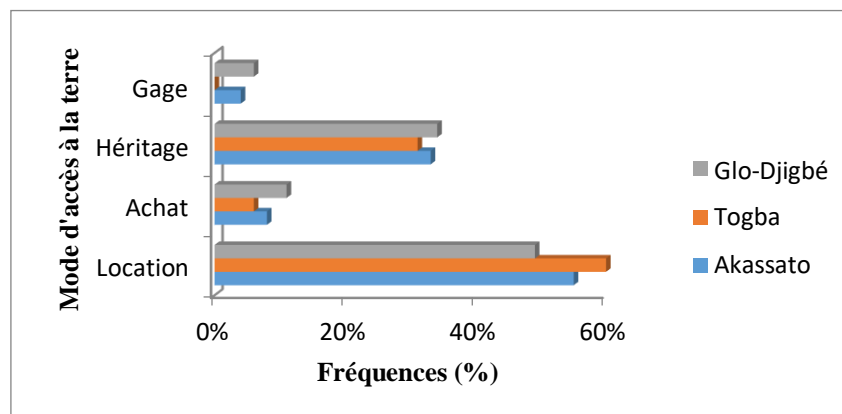


Figure 2 : Proportion des différents modes d'accès à la terre

Source : Enquête de terrain, mars 2018

L'analyse de la figure 2 permet de constater que la location est le mode d'accès le plus dominant avec 49 % à Glo-Djigbé, 60 % à Togba et 55 % à Akassato. La tendance est donc à la location des terres agricoles dans les zones périurbaines de la Commune d'Abomey-Calavi même si elle ne se substitue pas à l'héritage qui vient en deuxième position. Ces différents modes d'accès à la terre agricole occupent une place de choix dans la gestion et le marché foncier dans l'espace périphérique de la ville d'Abomey-Calavi.

2.1.2- Transactions foncières et marchés fonciers

Le marché foncier, peu réglementé, est animé par de multiples acteurs mus par des intérêts parfois contradictoires dans un contexte de quasi absence ou d'application peu rigoureuse des textes relatifs à la gestion du foncier. Ils interviennent dans les transactions foncières, la délivrance des pièces administratives, les aménagements et le règlement des conflits fonciers. Il a été enregistré dans la commune d'Abomey-Calavi, douze (12) acteurs à savoir : les propriétaires coutumiers, les revendeurs de parcelles, les sociétés immobilières spécialisées ou non, les agents immobiliers (courtiers de parcelles), les acquéreurs de parcelles, l'Etat représenté par le MCVDD, l'administration locale, les géomètres, l'Institut Géographique National (IGN), l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF), les notaires et le comité de lotissement. Face à une croissance démographique rapide et à l'absence d'un plan d'urbanisme, les arrondissements périphériques à la ville d'Abomey-Calavi subissent l'influence des centres urbains comme Abomey-Calavi centre, Godomey et Cotonou. Cette périurbanisation qui en résulte par l'installation des infrastructures et équipements et des habitations dans les zones autrefois occupées par les cultures, entraîne une forte pression sur les ressources naturelles. Les acquéreurs des parcelles sont en général des citoyens ou des néo-citoyens en quête de propriété à des fins diverses. Dans cette catégorie d'acteurs, il y a de plus en plus des sociétés immobilières qui acquièrent des domaines qu'ils morcellent et viabilisent souvent pour les revendre aux particuliers. Il s'agit par exemple de Global Services, du groupe MMS, des Résidences du Troisième Millénaire, etc. (planche 1).



Planche 1 : Espaces agricoles désormais destinés à la vente à Adjagbo

Prise de vues : Malomon, juin 2018

Ces espaces autrefois destinés à l’agriculture ont été acquis pour être morcelés et vendus. Certains héritiers propriétaires terriens procèdent aussi au gel des domaines en attendant que des parcelles prennent plus de valeur vénale. Les transactions foncières font intervenir parfois des acteurs appelés « démarcheurs » qui servent d’intermédiaires entre les propriétaires et les acquéreurs ; ce qui accroît la spéculation foncière puisqu’il n’y a pas de prix fixes pour les terrains vendus dans telle ou telle autre zone sauf dans le cas des groupes organisés. La figure 3 présente l’évolution du prix moyen d’une parcelle de 500 m² (loin d’une route) dans les arrondissements de Glo-Djigbé, de Togba et d’Akassato.

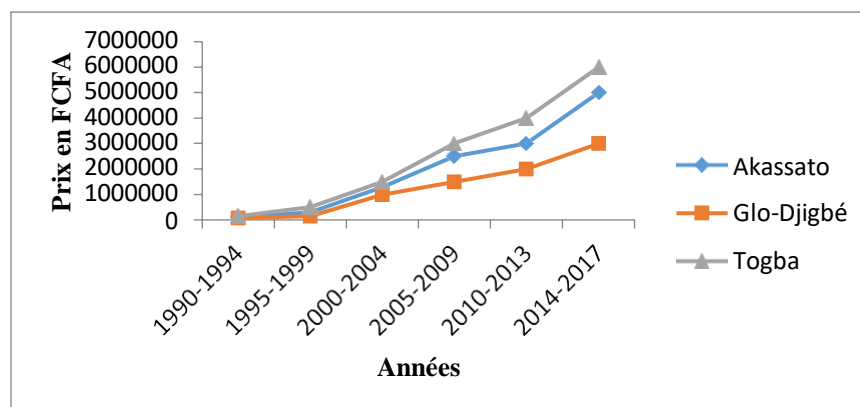


Figure 3: Evolution du prix moyen d’une parcelle (500 m²) à Glo-Djigbé, Togba et Akassato

Source : Enquête de terrain, juin 2018.

La figure 3 montre que les prix moyens des parcelles de 500 m² sont plus importants dans les arrondissements de Togba et d’Akassato que dans l’Arrondissement de Glo-Djigbé. Cette différence des prix s’explique par le fait que les deux arrondissements (Togba et Akassato) subissent plus la pression humaine du fait de leur proximité avec l’arrondissement central de Calavi et la ville de Cotonou. L’Arrondissement de Togba est le plus exposé. Dans cet arrondissement, la montée des prix s’est généralisée à partir des années 2000.

Dans l’espace périurbain, la spéculation foncière connaît un essor exponentiel. La fonction commerciale des terres semble se substituer à la fonction agricole. Le dépouillement des conventions de vente au service des affaires foncières et d’urbanisme de la mairie d’Abomey-Calavi montre que 58.911 parcelles ont fait objet de transactions, enregistrées et confirmées de 1991 à 2017 dans la commune. En moyenne, 2266 parcelles sont donc cédées par an et par arrondissement de 1991 à 2017. La superficie moyenne des parcelles objet de transaction est d’environ 13.596 par an. Sur une période de 10 ans (2005-2015), 65 % des ménages agricoles enquêtés à Togba ont au moins vendu une fois des parcelles contre 75 % à Akassato et 54,5 % à Glo-Djigbé Cette vente accélérée et généralisée des terres notamment par les autochtones contribue à la réduction des terres cultivables. Du reste, l’analyse des cartes d’occupation du

sol des périodes de 1990 et de 2017 a permis de constater que des pressions s'exercent sur les espaces agricoles au profit d'autres unités d'occupation du sol.

2.2- Occupation humaine et évolution des espaces agricoles

Dans la commune d'Abomey-Calavi, il est observé une progression importante des espaces bâtis comme le montrent les cartes d'occupation du sol réalisées pour les années 1990 et 2017 (figure 4).

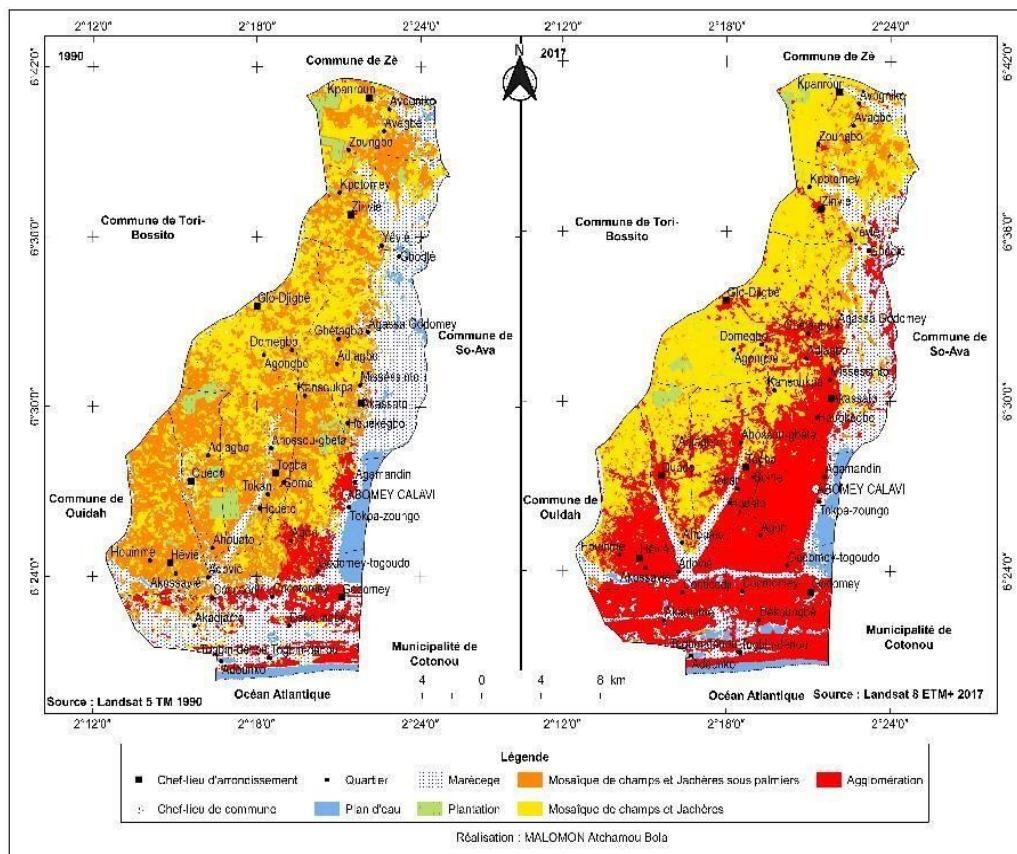


Figure 4 : Unités d'occupation du sol en 1990 et en 2017

La lecture croisée des deux cartes montre que des changements sont opérés dans le temps et dans l'espace au niveau des superficies occupées par les différentes unités d'occupation du sol. La figure 5 ci-dessous présente la répartition par grands types d'éléments d'occupation des sols entre 1990 à 2017.

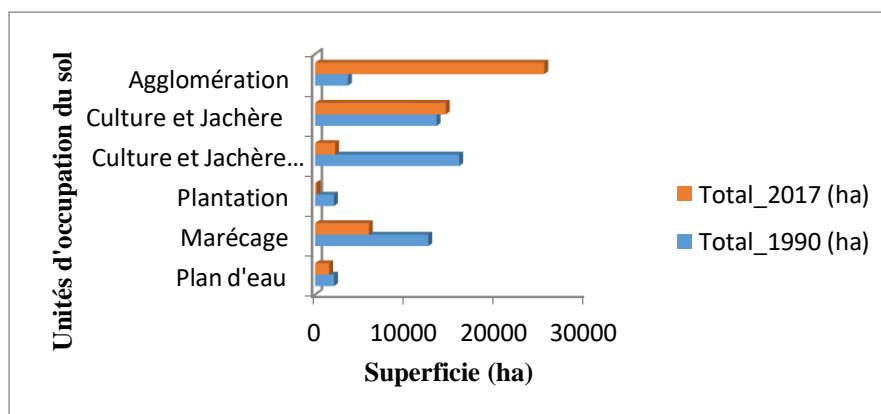


Figure 5 : Répartition par grand types d'unités d'occupation des sols de 1990 à 2017.

Il ressort de la figure 5 que les espaces agricoles représentent respectivement 31.526, 27 ha (soit 63,27 %) et 16.911,76 ha (soit 33,94 %) du territoire communal en 1990 et en 2017. En 27 ans, les espaces agricoles ont connu une diminution de 29,33 % de leur superficie (soit 14.614, 51 ha). Cette diminution est surtout due à la vente des terres cultivables dans les zones périphériques et pose par ricochet le problème de la mauvaise gouvernance du foncier agricole. Pour la même période, certaines unités d'occupation des sols ont vu également leur superficie régresser. Il s'agit en occurrence des zones marécageuses qui ont connu une régression de 13,19 % passant de 12540,06 ha en 1990 à 5970,92 ha en 2017. Il faut préciser que l'augmentation des superficies des cultures et jachères observée est étroitement liée à l'achat des terres laissées en friche par les acquéreurs de parcelles. Cette tendance à l'accaparement des espaces agricoles est très préjudiciable à la production agricole. Des enquêtes de terrain, il ressort que les paysans cèdent les terres pour plusieurs raisons (figure 6).

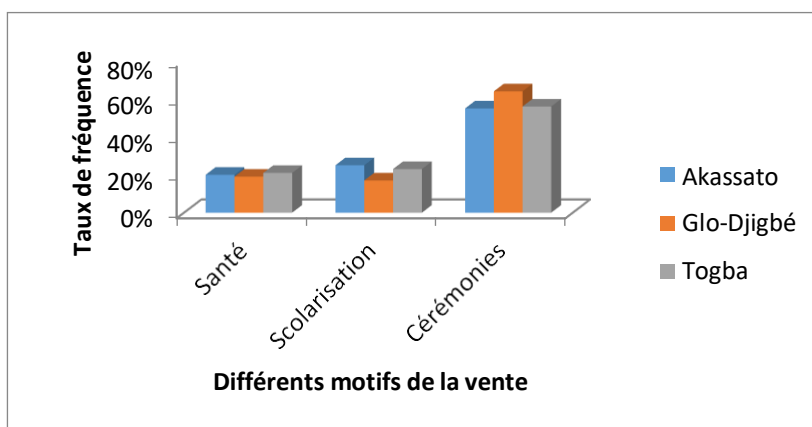


Figure 6: Principales raisons de la vente des parcelles
Source : Enquête de terrain, mars 2018

Les raisons liées aux cérémonies sont plus accentuées dans les localités visitées surtout à Glo-Djigbé. Les paysans cèdent aussi les domaines pour la scolarisation de leurs enfants. Certains les vendent pour des raisons d'ordre sanitaire. Les enquêtes de terrain ont permis d'avoir une idée du profil socio-professionnel des acquéreurs de parcelles dans ces zones périphériques (figure 7).

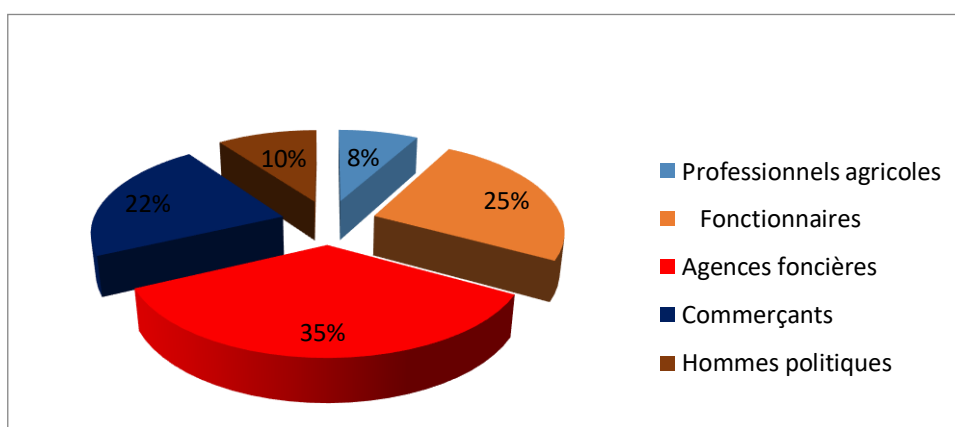


Figure 7: Profil socio-professionnel des acquéreurs de parcelles dans les arrondissements de la ville d'Abomey-Calavi
Source : Enquête de terrain, mars 2018

Il ressort de la figure 7 qu'à peine 8 % des acquéreurs de parcelles sont des professionnels agricoles. Pour le reste, la majorité des acquéreurs est constituée des agences immobilières, de

fonctionnaires, des hommes politiques et de commerçants. En d'autres termes, environ 92 % des acquéreurs n'ont aucun ou peu d'antécédent fonctionnel dans l'agriculture. Les enquêtes de terrain ont permis de constater que ces opérations de vente de terre engendrent des conflits entre acquéreurs et vendeurs à cause des ventes multiples (tableau II).

Tableau III: Nombre d'affaires foncières introduites et réglées au TPI d'Abomey-Calavi entre 2010-2016

Années	Affaires introduites	Affaires réglées	Pourcentage
2010	835	29	3,47 %
2011	1144	43	3,76 %
2012	1635	308	18,84 %
2013	2147	164	7,54
2014	1349	69	5,11 %
2015	1649	124	7,52 %
2016	1838	117	6,37 %

Source : Tribunal de Première Instance (TPI) d'Abomey-Calavi, juin 2018

Le tableau II montre une évolution du nombre d'affaires introduites au TPI d'Abomey-Calavi de 2010 à 2013. De plus, il ressort du tableau que le TPI n'est jamais parvenu à régler définitivement la moitié des requêtes liées aux conflits fonciers qui lui sont adressés. La raison évoquée par les greffiers consultés porte entre autres sur le manque de ressources humaine, matérielle et financière.

2.3- Dispositif communal de gestion des espaces agricoles

Les autorités communales ont une lourde responsabilité dans la gestion foncière. Mais au lieu de prendre des dispositions pour prévenir la vente de parcelles et l'occupation anarchique des terres, ils se laissent surprendre par une urbanisation diffuse ou rampante. Pourtant, des outils de gestion ont été élaborés mais ils ne sont jamais véritablement mis en œuvre. Aujourd'hui, la spéculation foncière organisée par les revendeurs et les intermédiaires motive la vente des terres dans tous les arrondissements périurbains de la commune sans que le pouvoir local ne soit en mesure de la limiter. Du reste, le marché foncier se développe avec la complicité des élus locaux qui délivrent quotidiennement les «certificats de non litige», les conventions de vente. Ces conventions de vente sont enregistrées à la mairie.

Les enquêtes de terrain ont permis de constater que les conditions d'acquisition des terres sont non transparentes et inéquitables. En plus de ce que la CoGeF créée existe seulement de nom, les SVGF prévues par le CFD n'existent pas dans les trois arrondissements parcourus. Les institutions communales impliquées dans les acquisitions foncières n'agissent pas de manière transparente. Pour 75 % des personnes ressources interviewés, ce comportement peu orthodoxe est dû à la méconnaissance des normes régissant la gestion foncière par les responsables de ces institutions et par le fait que le foncier constitue un moyen important de mobilisation de ressources financières pour les collectivités locales. La figure 8 présente l'importance du foncier dans la mobilisation des ressources par la mairie.

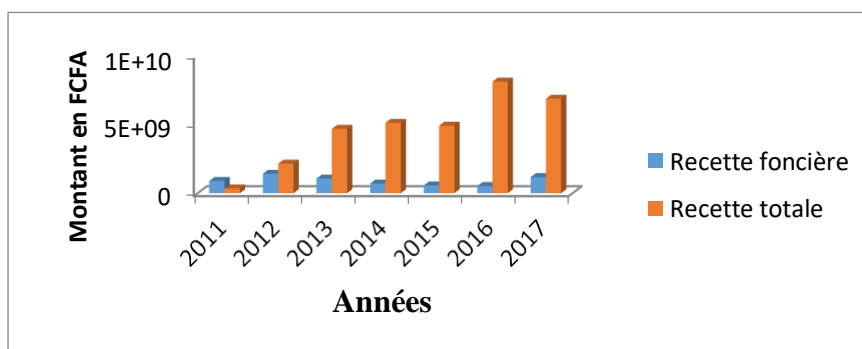


Figure 8: Evolution des recettes foncières et des recettes totales de la mairie de la Commune d'Abomey-Calavi de 2011 à 2017

Source : Direction des ressources financières de la mairie d'Abomey-Calavi

La figure 8 montre que les recettes foncières sont passées de 891.177.306 FCFA en 2011 à 1.173.284.789 FCFA en 2017 tandis que les recettes totales qui étaient de 347.559.149 FCFA sont passées à 6.871.191.292 CFA pour la même période considérée. La chute observée en 2015 et 2016 pourrait s'expliquer par l'arrêt des opérations de lotissement dans la commune durant la période. Les informations obtenues à la mairie ont révélé que le foncier occupe une place de choix dans la mobilisation des recettes annuelles communales. Cette dépendance du budget communal vis-à-vis des ressources liées au foncier explique l'attachement des autorités communales à la gestion foncière. Du reste, les projections faites sur une période de 5 ans (2018 à 2023) montrent une augmentation constante de ces recettes foncières pour la Mairie d'Abomey-Calavi (figure 9).

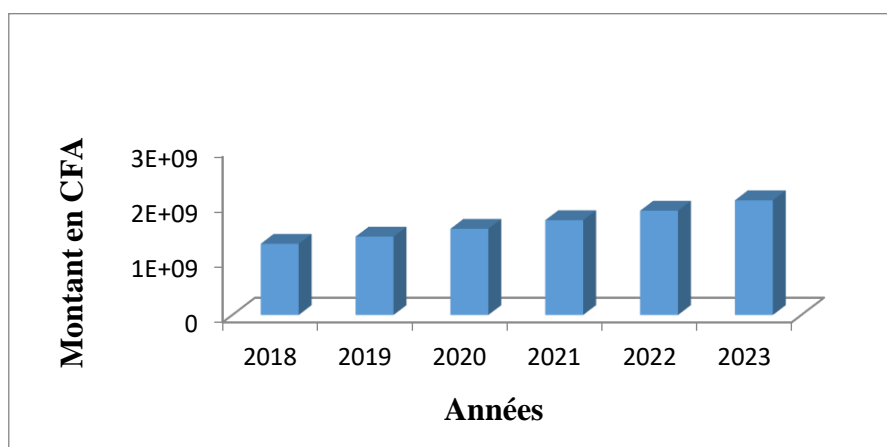


Figure 9: Projections des recettes foncières de la mairie d'Abomey-Calavi de 2018 à 2023

Source : Direction des ressources financières de la mairie d'Abomey-Calavi, mars 2018

L'observation de la figure 9 montre une évolution constante des recettes foncières de 2018 à 2023. Cette recette projetée passera de 1.290.613.268 FCFA en 2018 à 2.078.545.574 FCFA en 2023. Cette évolution rapide des recettes foncières dans le temps fait craindre le risque que la mairie s'intéresse davantage aux transactions foncières ; et si rien n'est fait pour améliorer la gouvernance foncière agricole à laquelle on assiste aujourd'hui, les terres cultivables et par ricochet l'agriculture seront davantage sacrifiées au profit de la recherche des recettes fiscales surtout que cette gestion foncière ne se fait dans la transparence. Ce manque de transparence autour des acquisitions foncières rend inopérantes les rares dispositions sensées protéger les populations agricoles. A cela, il faut ajouter, la faiblesse de la capacité d'intervention des membres de ces structures (Mairie, COGEF, SVGF, etc.) face aux besoins des ménages et de

la collectivité territoriale à cause de leurs faibles capacités techniques et de l'absence d'équipements adéquats pour la gestion et la maintenance de l'information foncière.

2.4- Opérations de lotissement et préservation des espaces agricoles

Le lotissement tel qu'il se pratique aujourd'hui dans la Commune d'Abomey-Calavi, compromet la survie des ménages sur le plan alimentaire. Toute la Commune est en cours de lotissement à l'exception des arrondissements de Zinvié et Kpanroun mais qui sont aussi confrontés au phénomène d'accaparement et de gel des terres agricoles. Avec plus de 10.000 ha de superficie lotie dans la Commune (A. B. Malomon, 2018, p. 70), de vastes espaces agricoles sont morcelés et vendus pour les usages d'habitation réduisant ainsi l'espace cultivable.

Les notions de « terrains bâtis », « terrains non bâtis » fondent l'essentiel du langage du lotissement à Abomey-Calavi. Les espaces verts et les réserves administratives sont ici considérés comme éléments vulnérables en ce sens que la probabilité de leur affectation à des fins autres que celles auxquelles ils sont originellement destinés est très faible. Ils disparaissent dans la phase d'application, ou bien, dans le meilleur des cas subissent des réductions de leurs superficies.

L'espace agricole, les plantations, etc. sont ignorés et rangés dans la rubrique des terrains non bâtis. Ils constituent les grands absents du plan de lotissement. L'on se demande alors si toute la commune était urbanisée que feront les ménages dans le domaine alimentaire. Puisque les populations à cause de la spéculation sur le foncier loti se ruent vers les zones périphériques où est pratiqué l'agriculture. La spéculation foncière est non seulement la cause de l'installation des populations dans des endroits difficiles d'accès, mais aussi réduit de plus en plus les terres cultivables et conduit donc à l'insécurité alimentaire dont les prémices se font déjà sentir.

Dans le schéma administratif de suivi des opérations de lotissement les activités doivent être exécutées dans la plus grande précision et sous le contrôle des chefs d'arrondissements. Malheureusement, en raison de l'immobilisme des conseils d'arrondissement, certains géomètres en complicité avec ces comités de lotissement versent dans une conduite peu orthodoxe des opérations. Ils se rendent complice de détournements de parcelles de producteurs agricoles et d'honnêtes citoyens à leur profit ou celui de leurs commanditaires.

2.5- Outils de planification spatiale dans la commune

Aujourd'hui, la Commune d'Abomey-Calavi s'est dotée de son troisième Plan de Développement Communal (PDC). Elle dispose aussi des instruments de planification spatiale tels que le Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune (SDAC), le Plan Directeur d'Urbanisme (PDU), les plans de détails d'aménagement urbain et de lotissement (plan d'aménagement de référence d'Abomey-Calavi, plans d'urbanisation de l'Arrondissement d'Abomey-Calavi, plan ex-contrat DJINADOU, plan ZOCA, plan ZOPAH et le plan test SERHAU-SA). Ces outils devraient permettre de bien gérer le foncier et maîtriser l'urbanisation dans les localités périphériques en particulier. Malheureusement, ils ont été faiblement pris en compte dans la gestion de l'espace. Pour 85 % des personnes ressources enquêtées, les bilans dans l'ensemble, sont négatifs. Seules les opérations de lotissement ont effectivement démarré, mais aucune de ces opérations ne s'effectue dans les normes. Malgré leur pertinence, les outils élaborés ont été négligés et ne constituent pas des références dans les prises de décision surtout en ce qui concerne l'urbanisation et l'utilisation du foncier. L'analyse des outils de planification spatiale élaborés dans la Commune révèle qu'ils portent essentiellement sur la projection des infrastructures et équipements publics, la réglementation du domaine public et la mise en valeur des terrains à construire. L'habitat, le lotissement et les mesures d'assainissement post-lotissements en sont donc les éléments principaux. Ces derniers

font de ces outils un instrument essentiellement urbanistique qui laisse peu de place aux mesures d'aménagement et de protection de certains espaces comme les terres agricoles et les écosystèmes fragiles. Dans ces conditions, l'agriculture périurbaine, ignorée par la planification, se confronte à des difficultés qui rendent son maintien illusoire face à une urbanisation croissante.

3. DISCUSSION

Cette recherche consacrée à la gouvernance du foncier périurbain de la ville d'Abomey-Calavi a permis de constater que cet espace destiné en grande partie à l'agriculture est marqué depuis plus de deux décennies par des dynamiques démographiques et spatiales particulièrement intenses. L'analyse du fonctionnement du marché foncier dans cette zone périphérique et les mutations des espaces agricoles révèle que des pressions s'exercent effectivement sur les terres agricoles au profit d'autres unités d'occupation du sol. Les observations faites dans les zones agricoles périphériques à la ville d'Abomey-Calavi au sujet de la gouvernance du foncier agricole sont semblables à celles effectuées dans d'autres villes. En effet, pour R. K. Oura, (2012, p.14), Abidjan a connu depuis 1912, plusieurs étapes d'évolution qui mettent en exergue sa remarquable dynamique spatiale. Dans son avancée, elle occupe une partie importante des terroirs ruraux environnants. La plupart de ces terres occupées ont servi à construire des cités immobilières. L'abandon progressif de l'agriculture par les populations autochtones s'explique par la diminution continue de l'espace agricole. Selon Houimli E. (2008, p. 35), dans la périphérie de Tunis, l'urbanisation consomme chaque année une moyenne de 517 ha durant les décennies 1960-1970 et la tendance s'est accélérée dans les années 80. Mais, fait plus grave, ajout-il, le quart de ces espaces consommés était des terrains agricoles ou prévus comme tels dans le schéma directeur. Par ailleurs, selon la FAO (2006, p.7), la planification urbaine devrait aller au-delà de la formulation de plans et schémas directeurs et impliquer les parties prenantes. Ce qui n'est souvent pas le cas et cela s'explique par le fait que les planificateurs et les responsables politiques accordent généralement peu d'intérêt à l'égard de la production agricole périurbaine. Leurs actions se concentrent particulièrement sur l'utilisation des terres pour l'urbanisation (projection des infrastructures et des zones à urbaniser) sans trop se soucier des conséquences sur l'avenir des activités agricoles. C'est ce que confirment les travaux de A. B. Malomon (2018, p.70) qui ont montré que la faiblesse voire l'absence de planification urbaine constitue une source de conflit pour la pratique des activités agricoles, généralement ignorées de la part des autorités de la commune d'Abomey-Calavi. Les espaces agricoles périurbains sont perçus surtout comme des réserves foncières pour de futures extensions urbaines. D'autres auteurs tels que Tchaou B. S. (2014, p. 103) indiquent que dans le cas du Bénin, l'échec des nombreuses tentatives institutionnelles de régulation foncière est souvent imputé à la non prise en compte, voire à la méconnaissance des mécanismes sociaux de gestion de la terre et de leurs spécificités locales. C'est dire que l'environnement juridique est à la base de l'insécurité foncière

CONCLUSION

Dans l'espace périphérique de la ville d'Abomey-Calavi, la question foncière est devenue une préoccupation majeure en témoignent les dynamiques multiples de la part des acteurs tant autochtones qu'allochtones, tous mus par des intérêts immédiats, précaires et parfois inavoués. Dans le même temps, les populations locales, notamment dans les zones périurbaines, victimes de la dépossession de leurs terres, voient leur espace agricole s'amenuiser progressivement sous les effets conjugués de la croissance démographique et de l'urbanisation croissante. Or, la préservation des espaces agricoles est aujourd'hui une priorité pour un développement harmonieux et durable. Il urge donc que les autorités communales amorcent une véritable

maîtrise foncière agricole dans l'espace périurbain et que les populations locales soient sensibilisées sur les enjeux de ce phénomène d'accaparement des terres agricoles.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Coline Perrin (2015) : La gouvernance du foncier agricole périurbain : le primat ancien de l'urbanisme municipal en Provence et en Toscane (1960-2010), p.18

DELFAU Emma (2005) : *Périurbanisation et environnement : quels impacts réciproques et quels enjeux pour l'aménagement du territoire ?*, Rapport de thèse professionnel, 55 p.

FAO (2006) : Directives pour la planification de l'utilisation des terres, 96 p.

FAO (2008) : Mission de sécurité alimentaire et de consommation au Bénin.

FAO (2015) : Vu l'ensemble régionale de l'insécurité alimentaire en Afrique. Des perspectives plus favorables que jamais Accra, 26 p.

GLELE Afiavi Gisèle (2015) : *La périurbanisation et les dynamiques foncières sur le plateau (sud-Bénin) : l'espace témoin de la commune d'Abomey-Calavi*. Thèse de Doctorat unique à Université d'Abomey-Calavi, 468 p.

GNELE José (2010) : *Dynamiques de planification urbaine et perspectives de développement durable à Cotonou (République du Bénin)*. Thèse de Doctorat Unique, Université d'Abomey-Calavi, 339 p.

HOUIMLI Ezzeddine (2008) : *Les facteurs de résistance et de fragilité de l'agriculture littorale face à l'urbanisation : Le cas de la région de Sousse Nord en Tunisie*, Thèse de Doctorat en sciences et architecture du paysage, ENGREF, pp : 113-127.

INSAE (2013) : Recensement Général de la Population et de l'Habitation au Bénin, 42 p.

INTER-RESEAU URBAIN (2011) : Bulletin de synthèse souveraineté alimentaire, Rapport N° 4, 8 p.

MALOMON Atchamou Bola (2018) : *Gouvernance du foncier agricole périurbain dans la Commune d'Abomey-Calavi : Etat des lieux et enjeux pour le développement local*, Mémoire de Master de Recherche (Ex DEA), DGAT / FASHS / EDP/ UAC, 119 p.

VISSOH Ahotondji Sylvain (2012) : *Accès et occupation du sol dans les villes de Dassa-Zoumé et de Savalou, une contribution à l'étude du foncier dans les villes secondaires du Bénin*. Thèse de Doctorat unique, Université d'Abomey-Calavi, 313 p.

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

1- Contexte, Justification et Objectifs du journal

Le développement des territoires ruraux est une préoccupation prise en compte par de nombreux organismes internationaux que nationaux à travers les projets et programmes de développement.

En Afrique, le défi du développement est indissociable du devenir des espaces ruraux. Les territoires ruraux sont caractérisés par d'importantes activités rurales qui influencent sur la dynamique du monde rural et la restructuration des espaces ruraux.

En effet, de profondes mutations s'observent de plus en plus au sein du monde rural à travers les activités agricoles et extra agricoles. Des innovations s'insèrent dans les habitudes traditionnelles des ruraux. Cela affecte sans doute le système de production des biens et services et les relations entre les villes et campagnes.

Ainsi, dans ce contexte de mutation sociétale, de nouvelles formes d'organisation spatiale s'opèrent. Ces nouvelles formes dénotent en partie par les différents modes de faire-valoir. Aussi, plusieurs composantes environnementales sont-elles impactées et nécessitent donc une attention particulière qui interpelle aussi bien les dirigeants politiques, les organismes non étatiques et les populations locales pour une gestion durables des espaces ruraux.

Par ailleurs, le contexte de la décentralisation, le développement à la base implique toutes les couches sociales afin d'amorcer réellement le développement. Ainsi, la femme rurale, à travers le rôle qu'elle joue dans le système de production de biens et services, mérite une attention particulière sur le plan formation, information et place dans la société en pleine mutation.

Enfin, en analysant le contexte socioculturel et l'évolution de la croissance démographique que connaissent les campagnes, les questions d'assainissement en milieu rural doivent de plus en plus faire l'objet des préoccupations majeures à tous les niveaux de prises de décision afin de garantir à tous un cadre de vie sain et réduire l'extrême pauvreté en milieu rural.

Le premier numéro du Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) du Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise Agricole (LaGREA) s'inscrit dans la logique de parcourir de façon profonde tous les aspects liés au monde rural. A ce titre, les axes thématiques prioritaires ci-après seront explorés.

Axe 1 : Dynamique des espaces ruraux et Aménagement de l'espace rural

- ✓ Mutations spatiales et dynamique des espaces ruraux ;
- ✓ Gestion du foncier rural et environnementale ;
- ✓ Climat, aménagements hydroagricoles ;
- ✓ SIG et gestion des territoires ruraux ;
- ✓ Gouvernance et planification des espaces ruraux.

Axe 2 : Economie rurale

- ✓ Activités agricoles et sécurité alimentaire ;
- ✓ Ecotourisme ;
- ✓ Artisanat rural ;
- ✓ Territoires, mobilité et cultures.

Axe 3 : Genre et développement rural

- ✓ Femmes et activités rurales ;
- ✓ Développement local ;
- ✓ Echanges transfrontaliers dans les espaces ruraux ;
- ✓ Hygiène et assainissement en milieu rural.

2. Instructions aux auteurs

Politique éditoriale

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) publie des contributions originales en français ou en anglais dans tous les domaines de la science sociale.

Les contributions publiées par le journal représentent l'opinion des auteurs et non celle du comité de rédaction. Tous les auteurs sont considérés comme responsables de la totalité du contenu de leurs contributions.

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) est semestrielle. Il apparaît deux fois par an, tous les six mois (juin et décembre).

Soumission et forme des manuscrits

Le manuscrit à soumettre au journal doit être original et n'ayant jamais été fait objet de publication au paravent. Le manuscrit doit comporter les adresses postales et électroniques et le numéro de téléphone de l'auteur à qui doivent être adressées les correspondances. Ce manuscrit soumis au journal doit impérativement respecter les exigences du journal.

La période de soumission des manuscrits est de : 01 au 31 août 2020.

Retour d'évaluation : 30 septembre 2020.

Date de publication : 15 décembre 2020.

Les manuscrits sont envoyés sur le mail du journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) à l'adresse: journalgrad35@gmail.com avec copie à Monsieur Moussa GIBIGAYE <moussa_gibigaye@yahoo.fr>.

Langue de publication

J_GRAD publie des articles en français ou en anglais. Toutefois, le titre, le résumé et les mots clés doivent être donnés dans deux langues (anglais et français).

Page de titre

La première page doit comporter le titre de l'article, les noms des auteurs, leur institution d'affiliation et leur adresse complète. Elle devra comporter également un titre courant ne dépassant pas une soixantaine de caractères ainsi que l'adresse postale de l'auteur, à qui les correspondances doivent être adressées.

- Le titre de l'article est en corps 14, majuscule et centré avec un espace de 12 pts après le titre (format > paragraphe > espace après : 12 pts).
- Les noms et prénoms des auteurs doivent apparaître en corps 12, majuscule et centré et en italique.
- Les coordonnées des auteurs (appartenance, adresse professionnelle et électronique) sont en corps 10 italique et alignés à gauche.

Résumé

Le résumé comporte de 250 à 300 mots et est présenté en Français et en Anglais. Il ne contient ni référence, ni tableau, ni figure et doit être lisible. Il doit obligatoirement être structuré en cinq parties ayant respectivement pour titres : « Description du sujet », « Objectifs », « Méthode », « Résultats » et « Conclusions ». Le résumé est accompagné d'au plus 05 mots-clés. Le résumé et les mots-clés sont composés en corps 9, en italique, en minuscule et justifiés.

Introduction

L'introduction doit fournir suffisamment d'informations de base, situant le contexte dans lequel l'étude a été réalisée. Elle doit permettre au lecteur de juger de l'étude et d'évaluer les résultats acquis.

Corps du sujet

Le corps du texte est structuré suivant le modèle IMReD. Chacune des parties joue un rôle précis. Elles représentent les étapes de la présentation.

Introduction

L'introduction doit indiquer le sujet et se référer à la littérature publiée. Elle doit présenter une question de recherche.

L'objectif de cette partie est de mettre en avant l'intérêt du travail qui est décrit dans l'article et de justifier le choix de la question de recherche et de la démarche scientifique.

Matériel et méthodes

Cette partie doit comprendre deux volets : présentation succincte du cadre de recherche et l'approche méthodologique adoptée.

2.3.5.3 Résultats

Les résultats sont présentés sous forme de figures, de tableaux et/ou de descriptions. Il n'y a pas d'interprétation des résultats dans cette partie. Il faut particulièrement veiller à ce qu'il n'y ait pas de redondance inutile entre le texte et les illustrations (tableaux ou figures) ou entre les illustrations elles-mêmes.

2.2.5.4 Discussion

La discussion met en rapport les résultats obtenus à ceux d'autres travaux de recherche. Dans cette partie, on peut rappeler l'originalité et l'intérêt de la recherche. A cet effet, il faut mettre en avant les conséquences pratiques qu'implique cette recherche. Il ne faut pas reprendre des éléments qui auraient leur place dans l'introduction.

Conclusion

Cette partie résume les principaux résultats et précise les questions qui attendent encore des réponses. Les différentes parties du corps du sujet doivent apparaître dans un ordre logique.

L'ensemble du texte est en corps 12, minuscule, interligne simple, sans césure dans le texte, avec un alinéa de première ligne de 5 mm et justifié (Format > paragraphe > retrait > 1ère ligne > positif > 0,5 cm). Un espace de 6 pts est défini après chaque paragraphe (format > paragraphe > espace après : 6 pts). Les marges (haut, bas, gauche et droite) sont de 2,5 cm.

- Les titres (des parties) sont alignés à gauche, sans alinéa et en numérotation décimale
- La hiérarchie et le format des titres seront les suivants :

Titre de premier ordre : (1) MAJUSCULE GRAS justifié à gauche

Titre de 2ème ordre : (1-1) Minuscule gras justifié à gauche

Titre de 3ème ordre : (1-1-1) Minuscule gras italique justifié à gauche

Titre de 4ème ordre : (1-1-1-1) Minuscule maigre ou puces.

Rédaction du texte

La rédaction doit être faite dans un style simple et concis, avec des phrases courtes, en évitant les répétitions.

Remerciements

Les remerciements au personnel d'assistance ou à des supports financiers devront être adressés en terme concis.

Références

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain, en diminuant la taille de police d'un point. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, des façons suivantes :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'Auteur, année de publication, pages citées);

Exemples :

1-Selon C. Mathieu (1987, p. 139) aucune amélioration agricole ne peut être réalisée sans le plein accord des communautés locales et sans une base scientifique bien éprouvée ;

2-L'autre importance des activités non agricoles, c'est qu'elles permettent de sortir les paysans du cycle de dépendance dans laquelle enferment les aléas de la pluviométrie (M. Gueye, 2010, p. 21) ;

3-K. F. Yao *et al.*, (2018, p.127), estime que le conflit foncier intervient également dans les cas d'imprécision ou de violation des limites de la parcelle à mettre en valeur. Cette violation des limites de parcelles concédées engendre des empiètements et des installations d'autres migrants parfois à l'issue du donateur.

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

- Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, les pages (pp.) des articles pour une revue.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2ndeéd.). Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Références bibliographiques Article

dans revue

GIBIGAYE Moussa, HOUINSOU Auguste, SABI YO BONI Azizou, HOUNSOUNOU Julio, ISSIFOU Abdoulaye et DOSSOU GUEDEGBE Odile, 2017, Lotissement et mutations de l'espace dans la commune de Kouandé. *Revue Scientifiques Les Cahiers du CBRST*, **12**, 237-253

Ouvrages, rapport

IGUE Ogunsola John, 2019, *les activités du secteur informel au Bénin : des rentes d'opportunité à la compétitivité nationale*, Paris, France, Karthala, 252 p.

Articles en ligne

BOUQUET Christian et KASSI-DJODJO Irène, 2014, « Déguerpir » pour reconquérir l'espace public à Abidjan. In : *L'Espace Politique*, mis en ligne 17 mars 2014, consultée le 04 août 2017. URL : <http://espacepolitique.revues.org/2963>

Chapitre d'ouvrage

OFOUEME-BERTON Yolande, 1993, Identification des comportements alimentaires des ménages congolais de Brazzaville : stratégies autour des plats, in Muchnik, José. (coord.). *Alimentation, techniques et innovations dans les régions tropicales*, 1993, Paris, L'harmattan, 167-174.

Thèse ou mémoire :

FANGNON Bernard, 2012, *Qualité des sols, systèmes de production agricole et impacts environnementaux et socioéconomiques dans le Département du Couffo au sud-ouest du Bénin*. Thèse de Doctorat en Géographie, EDP/FLASH/UAC, p.308

Frais d'inscription

Les frais de soumission sont fixés à 40.000 FCFA (quarante mille Francs CFA).

Conformément à la recommandation du comité scientifique du Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*), les soumissionnaires sont priés de bien vouloir s'acquitter de leur frais de publication dès la première soumission sur la plateforme de gestion des publications du Journal. Les articles ne seront envoyés aux évaluateurs qu'après paiement par les auteurs des frais d'instruction et de publication qui s'élèvent à quarante mille francs (40.000 F CFA) par envoi Western Union, RIA, MONEYGRAM ou par mobile money (**Préciser les noms et prénoms**) à **Monsieur SABI YO BONI Azizou** au numéro +229 97 53 40 77 (WhatsApp). Le reçu doit être scanné et envoyé à l'adresse suivante <journalgrad35@gmail.com> avec copie à Monsieur **Moussa GIBIGAYE** <moussa_gibigaye@yahoo.fr>.

Contacts

Pour tous autres renseignements, contacter l'une des personnes ci-après,

- Monsieur Moussa GIBIGAYE +229 95 32 19 53
- Monsieur FANGNON Bernard +229 97 09 93 59
- Monsieur SABI YO BONI Azizou +229 97 53 40 77